



# VISITE – « Les enjeux climatiques et leurs répercussions sur nos espaces forestiers : mise en place d'une gestion forestière adaptée »

Le 10/10/2022 – 9h30 – 12h30 – A Saint-Antonin-sur-Bayon

## ORDRE DU JOUR

Formatrice : Alice MONGIN, Communes forestières

Intervenante : Laurence LE LEGARD MOREAU, Office National des Forêts,  
Aude BLOM-RAQUIN, Communes forestières

Objectif général de la formation : Comprendre les enjeux liés au changement climatique en forêt

Objectifs opérationnels : Acquérir une vision générale de l'état actuel des connaissances sur le changement climatique, de ses impacts sur nos forêts et des méthodes de gestion durable de la ressource

9H15 – 9H30	Accueil des participants en salle
9H30 – 9H40	Introduction : Contexte et enjeux forestiers liés au changement climatique
<b>9h40 – 10h30</b>	<b>Incidences du changement climatique sur la forêt méditerranéenne</b>
10h30 – 11h00	Déplacement vers la forêt communale de Saint-Antonin-sur-Bayon
<b>11h00 – 12h30</b>	<b>Visite en forêt</b> Démonstration en forêt des incidences du changement climatique et des mesures gestion forestière proposées pour y remédier

COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 51 54 32  
contact13@communesforestieres.org · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)

## LIEU DE RASSEMBLEMENT AVANT VISITE



**Salle de la Maison de Sainte-Victoire**  
**Chemin Départemental n°17, 13100 Saint-Antonin-sur-Bayon**

### COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :

**Alice MONGIN / 07 48 10 37 92**

### MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Présentation et exposé théorique
- Visite de terrain
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants

## MODALITES D'INSCRIPTION

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ou via l'adresse email [inscription@communesforestieres.org](mailto:inscription@communesforestieres.org).

### OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **7 octobre 2022**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

### ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur informera les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

## MODALITES DE PARTICIPATION

### PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, environnement, ou intéressés par le sujet.

### PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

### EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

### ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

### OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

### ACCES MOBILITE REDUITE

La salle de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

### COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 51 54 32  
[contact13@communesforestieres.org](mailto:contact13@communesforestieres.org) · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)



## REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## MESURES SANITAIRES

Nous mettons tout en œuvre pour garantir votre sécurité : espacement des participants, désinfection du matériel...

Le port du masque est obligatoire durant toute la durée de la formation, de même que le lavage des mains lors de l'entrée dans la salle de formation.

## PARTICIPATION FINANCIERE

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

**Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais de 50 euros est demandée.**

***Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.***

*La participation demandée (aux non adhérents) peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.*



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



**RÉGION  
SUD**



PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR

**COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 51 54 32  
contact13@communesforestieres.org · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)